



N° DEL24_054

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 septembre 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Jimmy JOUHANET donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Nassira BENOuari donne procuration à Miloud GOUAL, Atika LHOUM donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Toufik LAADJAL donne procuration à Ruffin KAPELA

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Sébastien CÉLERIN

Objet : Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

La Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP) doit nous communiquer son rapport d'activité de l'année passée afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance.

A la suite de la crise COVID, l'année 2023 a été particulièrement marquée par l'inflation, aux conséquences nombreuses et difficiles pour le budget des ménages comme celui des collectivités publiques. La Communauté d'Agglomération Val Parisis a eu à absorber ce choc, sans perdre le cap des engagements et des priorités de son projet de territoire.

Ainsi, l'Agglomération Val Parisis a poursuivi le déploiement des caméras de vidéoprotection, renforcé les effectifs de policiers et d'opérateurs, continué le passage en LED de l'éclairage public (à Montigny-lès-Cormeilles, cette opération a permis le remplacement 28 candélabres ainsi que l'enfouissement du réseau électrique y relatif) et poursuivi le chantier de la future piscine olympique intercommunale.

S'agissant du cadre de vie, la Communauté d'agglomération a également adopté le schéma directeur d'assainissement, avec un programme de travaux très important durant 15 ans pour préserver la disponibilité et la qualité de l'eau et de nos milieux naturels.

En interne, le travail entrepris par l'Agglomération s'est focalisé sur le déploiement des outils de gestion électronique des courriers et des documents, ainsi que des instances communautaires (WebDelib), ou encore sur le déploiement de l'archivage électronique, tant au sein des services de la Communauté d'Agglomération que, sur option, de ceux des communes-membres. L'accent a, en outre, notamment été mis sur le verdissement des contrats de commande publique, le lancement de la marque employeur, le renforcement de la sécurité informatique et de la gestion rigoureuse des finances communautaires.

L'action intercommunale, dans le cadre des compétences propres à la CAVP, a eu des effets dans différents domaines sur la ville :

- Un premier diagnostic des points d'arrêt et une réhabilitation des bornes d'informations voyageurs ont été effectués, en vue de la conclusion du transfert de gestion des éco-stations bus locales.
- La réhabilitation du parking de la gare de Montigny-Beauchamp, entreprise suite à un incendie criminel en décembre 2022, a été terminée, et le parking rouvert.
- En lien avec l'adoption du schéma directeur du tourisme, une déclaration d'utilité publique portant sur la mise en place d'une réserve foncière a été préparée dans le secteur Marceau Colin.
- L'Agglomération, en lien avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, a poursuivi la mise en place du service cofinancé Val d'Oise Renov', qui a permis de mettre en place différentes actions de sensibilisation des copropriétés, comme des balades thermiques et des ateliers de sensibilisation des élus.

Il est proposé aux élus de PRENDRE ACTE de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2024-086 du Conseil Communautaire du 24 juin 2024,

Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser, chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de la CAVP,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 30/09/2024

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 30 septembre 2024